

vous proposez une demi-journée de formation et de réflexion sur le thème :

Les collectivités territoriales face aux enjeux de la protection des données personnelles
2 ans après le RGPD

Le jeudi 28 mai 2020
de 13h00 à 18h00

A la Mutuelle Nationale Territoriale
4 rue d'Athènes
75009 PARIS

Accès :
Métro Ligne 3 : station Liège
Métro Ligne 2 : station Trinité d'Estienne d'Orves
Bus N01, 21, 68

Le droit à la formation des élu-e-s

Deux possibilités vous sont offertes depuis 2015.

1- Le droit à la formation issu de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux dans son titre II, les frais de formation des élu-e-s constituent une dépense obligatoire pour les collectivités. Faire valider sa formation par la collectivité.

2- Le droit individuel à la formation des élu-e-s (DIF élu-e-s) instauré par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 permet aux élu-e-s de bénéficier d'un accès aux formations. Depuis 2016, chaque élu acquiert 20 heures de formation par an payée par le fonds mutualisé abondé par le 1% prélevé sur toutes les indemnités des élu-e-s. L'inscription des élu-e-s doit être adressée à : dif-elus@caissedesdepots.fr, au minimum 2 mois avant la formation (plus d'informations sur le site de F&C ou envoyer un message à contact@formationcitoyennete.org). L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94).

Le droit à la formation des agents territoriaux

(décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 modifié par décret n°2017-928 du 6 mai 2017). Inscription à faire valider par l'employeur.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront dans le 1er cas faire l'objet d'une demande de remboursement auprès de la collectivité locale et dans le 2ème cas ce sera un document à remplir pour la Caisse des Dépôts. (à télécharger sur site : <https://www.caissedesdepots.fr/droit-individuel-la-formation-dif-des-elus-locaux>).

En cas de désistement, si F&C n'est pas prévenue une semaine avant le stage: celui-ci sera facturé à hauteur de 100% du montant initial.

TARIFS POUR LA DEMI-JOURNEE

- 1 - Tarif unique pour les élu-e-s utilisant le DIF : 480 €
- 2 - Tarif différencié pour élu-e-s et agents territoriaux utilisant la ligne budgétaire formation de leur collectivité.

Communes et intercommunalités de :

- moins de 5000 habitants 150 €
- de 5000 à 20000 200 €
- de 20000 à 50000 300 €
- plus de 50000 480 €

Conseillers Départementaux et Régionaux 480 €

Bulletin d'inscription à la demi-journée (valant convention simplifiée de formation)

Les collectivités territoriales face aux enjeux de la protection des données personnelles

2 ans après le RGPD

Le jeudi 28 mai 2020 de 13h00 à 18h00 à la Mutuelle Nationale Territoriale - 4 rue d'Athènes 75009 Paris

organisée par Formation et Citoyenneté et l'association Villes Internet / VIA

Bulletin à renvoyer par courrier ou par courriel : contact@formationcitoyennete.org

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Code Postal :

Ville :

Email :

Fonction élective :

Collectivité territoriale :

Commune de :

Nbre d'hab. (pour les élus communaux) :

Fonction de l'agent :

Signature du/de la candidat.e à la formation

Signature du responsable avec cachet

CACHET

Les collectivités territoriales face aux enjeux de la protection des données personnelles : 2 ans après le RGPD*

Le Jeudi 28 mai 2020 de 13h00 à 18h00**

13h00	Accueil des participant-e-s par l'équipe de formateurs.	16h30 à 17h30	Zoom sur le RGPD dans la commande publique : <ul style="list-style-type: none">- Rédaction des contrats- Impact sur la sous-traitance- Nouvelle sémantique
13h30 à 14h00	Le jeu d'acteurs au travers de la présentation des présent-e-s et des intervenantes.	17h30 à 18h00	Auto-évaluation de la formation et perspectives.
14h00 à 15h00	Périmètre des obligations juridiques. <ul style="list-style-type: none">- La culture de la donnée 2 ans après le RGPD : acceptabilités internes et exigences externes.- Imbrication du RGPD avec les autres enjeux liés à la donnée publique.	18h00	Fin de la formation.
15h00 à 16h30	Cas pratiques : la mise en oeuvre du RGPD : entre habitudes installées et résistances. <p>Mise en pratique juridique et technique et exemples pour le partage d'expériences.</p>		<p>* RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données. ** 1 pause d'1/4 d'heure est prévue, soit pour une durée effective de la formation de 4 heures.</p>

Intervenantes :

Schéhézade ABOUB, avocate-conseil, experte de la commande publique et de la donnée personnelle - **Florence DURAND-TORNARE**, consultante en politiques publiques numériques, fondatrice et déléguée générale de l'association Villes Internet.



formation
& Citoyenneté

Formation et Citoyenneté

21 ter, rue Voltaire

75011 PARIS